

Énoncé de réaction - Engoulevent d'Amérique

le 13 janvier, 2019

Nom commun : Engoulevent d'Amérique

Nom scientifique : *Chordeiles minor*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le 2018-10-15, le ministre de l'Environnement a reçu la réévaluation du COSEPAC sur l' Engoulevent d'Amérique, qui figure actuellement à l'Annexe 1 comme menacée et en a conclu que le statut a changé. Dans un délai de 24 mois suivant cette date, le ministre cherchera à obtenir une décision du gouverneur en conseil sur l'opportunité de modifier la liste pour cette espèce. Un résumé des consultations et une analyse des raisons pour lesquelles le règlement est approprié seront fournis. Pendant la période de consultation prolongée, le ministre de l'Environnement consultera les gouvernements Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires-du-Nord-Ouest and Nunavut, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision de changer la présente désignation d'espèce menacée à espèce préoccupante. Le ministre de l'Environnement consultera aussi le Conseil de gestion de la faune et du poisson du Yukon , l' Office des ressources renouvelables du Sahtu (ORRS), l' Office des ressources renouvelables Gwich'in (ORRG), le Nisga'a Wildlife Committee (NWC), le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), l' Office des ressources renouvelables du Wek'èezhii (ORRW), le Conseil des ressources renouvelables d'Alsek (CRRA), le Conseil des ressources renouvelables de Carcross/Tagish (CRRCT), le Conseil des ressources renouvelables de Carmacks (CRRC), le Conseil des ressources renouvelables de Dän Keyi (CRRDK), le Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson (CRRDD), le Conseil des ressources renouvelables de Laberge (CRRL), le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo (CRRDM), le Conseil des ressources renouvelables de Selkirk (CRRS) and le Conseil des ressources renouvelables de Teslin (CRRT).

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cet insectivore aérien est un oiseau répandu dans le sud et la région boréale du Canada. Dans le sud du pays, sa population a connu une baisse de 68 % depuis 1970, mais le taux de déclin a diminué considérablement au cours de la dernière décennie, et l'espèce semble relativement abondante dans les habitats boréaux convenables. Des préoccupations demeurent sur les effets des activités humaines et des changements climatiques sur la réduction de la disponibilité de la nourriture et des sites de nidification. Les causes du déclin ne sont pas bien connues, mais incluent des menaces qui réduisent le nombre d'insectes aériens dont se nourrit l'espèce. Ces déclins peuvent être attribués aux pesticides agricoles et autres ainsi qu'aux changements des régimes hydrologiques, de précipitations et de températures. Une hausse de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou extrêmes devrait également avoir des conséquences sur l'espèce en réduisant sa productivité et en augmentant son taux de mortalité.

Présence au Canada : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador , Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse , Île-du-Prince-Édouard , Yukon, Territoires-du-Nord-Ouest, Nunavut

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Colombie-Britannique

Alberta

Saskatchewan

Manitoba

Ontario

Québec

Terre-Neuve-et-Labrador

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Yukon

Territoires-du-Nord-Ouest

Nunavut

Autre(s) loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Cette espèce est protégée en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Lorsqu'elle se trouve dans une réserve nationale de faune, cette espèce est assujettie au Règlement sur

les réserves d'espèces sauvages de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, qui interdit toute activité susceptible de nuire à l'espèce ou à son habitat, à moins de détenir un permis précisant l'activité permise. Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.

Activités de conservations en cours : Le programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada est affiché comme final dans le Registre public des espèces en péril. L'engoulevent d'Amérique est aussi inclus dans douze plans d'actions de l'Agence Parcs Canada visant des espèces multiples (le plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national Pacific Rim, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper, le plan d'action visant diverses espèces du parc national du Canada des Prairies, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Banff, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton et le lieu historique national du Canada du Ranch-Bar U, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kootenay, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Kouchibouguac et les lieux historiques nationaux du Canada associés, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Pukaskwa, le plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik, et le plan d'action visant des espèces multiples la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf) qui sont tous affichés comme final dans le Registre public des espèces en péril.